

Communiqué de presse

15 mars : Journée nationale du Sommeil

Les prestataires de santé à domicile : Acteurs essentiels du bien dormir et de la prévention

Paris, le 12 mars 2024 – À l'occasion de la Journée Nationale du Sommeil, l'UPSADI rappelle le rôle essentiel des prestataires de santé à domicile dans l'accompagnement des patients souffrant d'apnée du sommeil, un des troubles les plus fréquents du sommeil ainsi que les enjeux significatifs de cette prise en charge en matière de santé publique.

1,6 million de patients pris en charge à domicile pour une apnée du sommeil

Parmi les troubles du sommeil les plus répandus, figure le syndrome d'apnée/hypopnée obstructive du sommeil SAHOS : le sommeil est parasité par des interruptions ou une diminution du flux respiratoire répétés liés à une obstruction du pharynx.

Cette maladie chronique qui touche environ 4% de la population peut avoir de lourdes conséquences sur la santé globale. Non traités, les patients apnéiques sont, en effet, exposés à des risques significatifs au-delà des risques liés à la somnolence diurne : risque d'accident vasculaire cérébral multiplié par 2,4, risque de maladie coronarienne mortelle multiplié par 2,9, diabète, obésité, , etc.

Ainsi 1,6 million de patients souffrant d'apnée du sommeil sont traités par pression positive continue (PPC) et pris en charge par un prestataire de santé à domicile. Celui-ci joue un rôle central en termes d'accompagnement du patient pour le bon suivi de son traitement. En effet, seule une bonne observance (4 heures d'utilisation de la machine minimum par jour) est porteuse d'une réelle amélioration des symptômes. Ainsi, **selon l'Assurance maladie¹, la prise en charge par Pression Positive Continue divise le risque de décès par 3,5 la première année de traitement et par 1,85 au bout de quatre ans.** **Au bout de 4 ans de traitement, 46% de décès en moins sont observés chez les patients traités par PPC.**

33 000 professionnels disponibles pour accompagner les patients par un suivi personnalisé et de proximité

Choix du matériel le plus adapté, suivi de l'observance des traitements à distance, dépannage mais aussi coordination avec les professionnels de santé en cas d'alerte, leurs missions ont fait des PSAD le maillon incontournable du traitement de cette pathologie.

Ils ont dans ce domaine acquis une expertise unique, et obtenu des résultats particulièrement remarquables.

En effet, la plus grande cohorte de patients télé-suivis en Europe² démontre l'intérêt de ce suivi de proximité : grâce à une approche individualisée et l'accompagnement assuré par les Prestataires de santé à domicile, les patients augmentent leur durée de traitement chaque nuit, les interruptions de traitements par PPC sont évitées et le délai de prise en charge médicale est réduit en cas de signaux d'alerte, grâce à la transmission des données au médecin.

¹ Données Assurance maladie sur un échantillon représentatif de patients équipés par PPC et non appareillés entre 2014 et 2018

² Etude Impact-PPC menée conjointement par l'UPSADI et la FEDEPSAD, avec la participation de la société Resmed

Ainsi, après un an de télé-suivi assuré par les PSAD :

- **37% des patients jusque-là observants moins de 2 heures par nuit sont désormais observants plus de 4 heures par nuit,**
- **50% des patients jusque-là observants entre 2 et 4 heures par nuit ont également augmenté leur durée d'observation à plus de 4 heures par nuit.**
- **90% des patients déjà observants plus de 4 heures par nuit le restent à 12 mois.**

« Les prestataires de santé à domicile jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des patients atteints d'apnée du sommeil et d'autres pathologies respiratoires. Notre expertise des technologies en constante évolution, notre disponibilité et le maillage territorial de nos entreprises sont indispensables pour bien accompagner les patients, et pour garantir une observance optimale des traitements. Notre intervention ne se limite pas à fournir un appareil. Nous assurons un suivi personnalisé et de proximité indispensable à la prise en charge de ces pathologies. Nous pouvons nous déplacer en cas de besoin ou d'alerte, et sommes disponibles 7j/7, 24h/24. » déclare Didier Daoulas, Président de l'UPSADI

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47